



Agglopolys

Communauté
d'agglomération
de Blois

VERS UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BUS AZALYS ?

Agglopolys teste des bus au gaz,
du 8 au 22 octobre 2018

8 octobre 2018



CONTACT

Rachel MENSEAU - Directrice de la Communication
Hôtel d'agglomération, 1 rue Honoré de Balzac, 41000 Blois
Tél. 02 54 90 35 34 - r.menseau@agglopolys.fr

Agglopolys, souhaitant inscrire son réseau de transports en commun Azalys dans une démarche de transition énergétique, va tester, du 8 au 22 octobre, un bus au gaz. S'ensuivront d'autres tests avec des bus électriques et gaz à la fin de l'année et en début d'année 2019. Objectif : investir dans des véhicules propres.

■ Vers une transition énergétique des bus Azalys ?

Afin d'agir plus efficacement contre le dérèglement climatique et pour la préservation de l'environnement et conformément au cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015, Agglopolys va effectuer d'ici fin 2018, 4 tests de véhicules « propres », 2 fonctionnant au gaz (GNV) et 2 autres électriques.

Ces tests sont un préalable à une étude sur la transition énergétique du matériel roulant qui se fera au cours du 1^{er} trimestre 2019 et qui sera réalisée par la Direction des Mobilités d'Agglopolys, assistée d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage spécialisé dans ce domaine. **Cette étude a pour objectif de comparer les différentes énergies afin de permettre un renouvellement du parc de bus au meilleur coût et notamment de faciliter l'arbitrage vers l'énergie la plus adaptée pour notre réseau à partir de critères environnementaux, techniques et économiques.**

Les principales motorisations des véhicules y seront étudiées (Diesel thermique EURO 6, GNV, hybride, éthanol et électrique) sur **4 critères économiques principaux** :

- le coût moyen d'acquisition,
- le coût moyen d'exploitation,
- le coût moyen de maintenance préventive,
- les coûts d'investissements nécessaires au niveau du *Terminus*, le dépôt bus, pour l'exploitation de la nouvelle énergie choisie (travaux obligatoires pour l'électrique et le gaz).

Les résultats de ces tests et de cette étude vont permettre d'orienter les prochains achats de bus vers une nouvelle motorisation propre (électrique, gaz, hybride, hydrogène...) et donc de stopper l'achat de véhicule diesel. Actuellement, Agglopolys renouvelle 2 bus par an.

La prochaine commande interviendra au 1^{er} semestre 2019, pour une livraison en janvier 2020. Il s'agira donc de la première commande de bus propres de 12 mètres, faisant suite à l'achat des 2 navettes électriques du centre-ville de Blois.

LE PARC DE VÉHICULES D'AZALYS (PROPRIÉTÉ D'AGGLOPOLYS)

- Aujourd'hui, les 47 véhicules (dont 5 articulés) du réseau principal fonctionnent au gasoil
- Les 2 navettes du centre-ville de Blois sont électriques (Bluebus)
- Aucun véhicule ne fonctionne au gaz.

Le parc a une moyenne d'âge de 10 ans, mais certains véhicules approchent les 20 ans.

Une vingtaine de véhicules de plus de 10 ans sont sur les normes Diesel Euro 2 à Euro 4. Ce sont donc eux qui seront remplacés en priorité par des véhicules propres.

Les dernières générations de diesel (Euro EEV et Euro 6) sont les normes les plus récentes. La norme Euro 6, en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2014, impose des seuils maximums d'émissions très faibles par rapport aux anciens véhicules (plus de 10 fois inférieurs aux véhicules EURO 2 sur les particules les plus polluantes).

■ Les périodes de tests

- **Le premier test a lieu du 8 au 22 octobre 2018**, avec un **véhicule gaz**, de la marque MAN (modèle Lion's City A 21 gnv), qui circulera sur le circuit de la ligne B principalement (Blois Sauvageau/Blois Hôpital).

La recharge de ce véhicule se fera à la station AS24, située rue Robert Nau à Blois, qui vient récemment d'ouvrir.

- **Un autre test suivra en novembre et décembre 2018**, avec un **véhicule électrique** (de marque Bolloré) et deux autres suivront, **début 2019**, avec à nouveau un **véhicule GNV et un autre électrique**.

■ Le choix des énergies

□ Le gaz

Les particules les plus polluantes, notamment l'oxyde d'azote (NOx) et les particules PM, sont bien inférieures sur les véhicules au gaz, comparés aux véhicules Diesel de la norme EURO 6.

Les véhicules au gaz sont également plus silencieux, notamment à l'arrêt.

Ils ont un coût à l'achat supérieur de 20 % par rapport au gasoil.



□ L'électrique

Les véhicules électriques, quant à eux, ne rejettent aucune particule dans l'atmosphère.

La technologie des batteries a par ailleurs considérablement évolué ces dernières années : elles peuvent aujourd'hui assurer une autonomie d'environ 200 km aux véhicules électriques. Cette autonomie est notamment améliorée grâce à un système de récupération de l'énergie cinétique pendant les phases de décélération ou de freinage. Reste à savoir si cette autonomie est suffisante pour nos réseaux ; les essais sont mis en place pour cela.

Les véhicules électriques sont aujourd'hui plus chers, 50 % en plus en moyenne qu'un gasoil.

Le choix ira vers la ou les énergies les plus adaptées au réseau Azalys et à notre territoire d'un point de vue technique et financier.

Une cohabitation d'énergie est possible, par exemple entre les diesels actuels, l'électrique et le gaz avec un prorata pour chaque énergie

La Communauté d'agglomération de Blois est l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) depuis l'adoption de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014.

Elle exerce donc les compétences en lien avec les mobilités au sens large : transports en commun, circulation des véhicules particuliers, vélos, piétons, etc.

Dans le cadre de sa compétence en transports en commun, elle a confié la gestion de son réseau de transports urbains à la **société Keolis**, par l'intermédiaire d'un contrat de délégation de service public (DSP) d'une durée de huit ans, en janvier 2013.

Ce contrat de DSP a permis une restructuration globale du réseau de transport en commun en proposant une offre simplifiée et adaptée au territoire, une nouvelle gamme tarifaire et de nombreux services complémentaires : navette gratuite en centre-ville de Blois, transport à la demande, service de transport des personnes à mobilité réduite...

Les transports en commun d'Agglopolys ont alors été rebaptisés **Azalys**.